

On se méprend au Canada sur le sens de l'abstention si l'on y voit le signe d'un refus de "s'engager ouvertement", soit parce que le gouvernement n'a pas de position définie sur une question, soit parce qu'il préfère ne pas la dévoiler. Il n'en est rien. Pour le Canada, l'abstention n'est pas l'expression d'une indifférence ou d'une indécision, mais un geste réfléchi, engagé et constructif, posé pour l'une des raisons mentionnées ci-dessus.

Le tableau de l'annexe C montre que le Canada s'est abstenu sur un cinquième environ des résolutions adoptées lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale en 1972 et 1973, et sur un sixième environ des résolutions adoptées en 1974 et 1975. Il s'est abstenu sur environ un septième des résolutions adoptées au cours de la trente et unième session. Ce taux d'abstention n'est pas élevé si on le compare à ceux des autres pays du groupe occidental. D'autre part, il faut se rappeler que les Etats occidentaux représentent maintenant une faible minorité à l'Assemblée générale et qu'ils doivent souvent faire face à l'alternative de s'opposer à des résolutions appuyées par la majorité ou de s'abstenir à leur sujet. L'abstention peut souvent être interprétée comme une reconnaissance de progrès certains, mais encore insuffisants, vers un consensus et comme un encouragement à persévérer dans cette voie.

D. La majorité et la minorité: le système de la Charte

Les pays du tiers monde s'inquiètent de la position privilégiée qu'occupent à l'ONU les cinq grandes puissances traditionnelles, dont quatre sont des pays industrialisés. L'action collective à l'Assemblée générale, dont les pouvoirs sont cependant plus restreints que ceux du Conseil de sécurité, est l'un des rares moyens qui s'offrent à eux pour exiger une réforme du système politique et économique international. Ils ne votent pas toujours uniformément sur des questions importantes, mais ils ont graduellement mis au point un système de consultation régionale et de vote qui, sur des questions d'intérêt commun telles les préférences commerciales et les conditions de l'aide au développement, englobe plus de cent pays.

On dit parfois qu'à l'Assemblée générale, la majorité impose sa "tyrannie" à la minorité en abusant de sa force numérique, au mépris de la Charte, des prérogatives du Conseil de sécurité et du règlement intérieur de l'Assemblée. A cela, les porte-parole de la majorité répliquent que les Etats occidentaux constituaient eux-mêmes la majorité auparavant et qu'ils n'hésitaient pas alors à défendre leurs propres intérêts, d'autant plus qu'ils avaient eux-mêmes rédigé la Charte et établi les règlements intérieurs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette réaction est compréhensible. Quoiqu'il en soit, pour nombre de questions soulevées aux dernières sessions de l'Assemblée générale (Chypre, la Corée, le Sahara espagnol, les nombreuses propositions sur la décolonisation et le désarmement, etc.), ce sont des